

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2010

En session ordinaire

COMPTE RENDU

Présents :

Mme Nathalie BARATON
Mme Laëtizia CELERAU
Mme Laëtizia SOREL
Mme Christelle SOUCHET
Mr Gérard CHAIGNEAU
Mr Jean-François DENIS
Mr Loïc GIBEAUD
Mr Stéphane GUILLON
Mr Pierre JAULIN
Mr Sébastien MATHÉ
Mr Rémy SOULET

***Approbation du compte rendu du 19 janvier 2010 :** le compte rendu est approuvé à l'unanimité

***Désignation d'un secrétaire de séance :** Mme Christelle SOUCHET

En ouverture de séance Mr le Maire demande une minute de silence en mémoire des victimes de la tempête Xynthia.

1 – Approbation du compte administratif 2009 :

Mr le Maire donne lecture du compte administratif 2009, lequel peut se résumer ainsi :

Fonctionnement

Réalisations

Recettes	324 397.84 €
Excédent reporté 08	17 553.12 €
Total recettes 09	341 950.96 €
Dépenses	285 382.95 €
Excédent 2009	56 568.01 €

Investissement

	<u>Réalisations</u>	<u>restes à réaliser</u>	<u>Total</u>
Recettes	115 230.33 €	12 000.00 €	127 230.33 €
Dépenses	210 103.85 €	1 000.00 €	211 103.85 €
Déficit d'inv	-94 873.52 €	11 000.00 €	-83 873.52 €

Excédent de fonctionnement	56 568.01 €
Déficit d'investissement	-83 873.52 €
Déficit à reporter en 2010	-27 305.51 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
- adopte le compte administratif 2009.

Votants : 10
Exprimés : 10
Oui : 10
Non : /

2 – Vote du compte de gestion 2009 :

Mr le Maire propose de voter le compte de gestion 2009 du receveur municipal
Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
- adopte le compte de gestion 2009 du receveur municipal.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non: /
Abstentions : /

3 – Affectation du résultat 2009 :

Mr le Maire propose d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement 2009	39 014.89 €	Déficit d'invest 2009	-94 873.02 €
Résultat antérieur reporté	17 553.12 €	Solde des restes à réaliser	+11 000.00 €

Résultat à affecter	56 568.12 €	Déficit d'Inv 2009	-83 873.02 €
----------------------------	--------------------	---------------------------	---------------------

Mr le Maire propose d'affecter au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » la somme de **56 568.12 €** et de reporter le déficit d'investissement de **94 873.02 €** au compte 001 « résultat d'investissement reporté ».

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non : /
Abstentions : /

4 – Vote des subventions 2010 :

Mr le Maire fait part des demandes de subventions qu'il a reçues et propose de voter le montant des participations de fonctionnement aux organismes privés.

	Subventions 2009	Vote des subventions 2010
ADMR	295.00 €	278.00 €
AFN	35.00 €	35.00 €
Ecole des sapeurs pompiers	100.00 €	100.00 €
Basket	100.00 €	150.00 €
Football	250.00 €	300.00 €
Collège privé	85.00 €	85.00 €
Collège public	85.00 €	85.00 €
Société chasse	85.00 €	85.00 €
Coup de Pouce	155.00 €	200.00 €
Amicale Laïque	/	150.00 €
FESTI Bouillé-Courdault	500.00 €	500.00 €
Divers		300.00 €

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non : /
Abstentions : /

5 – Orientations budgétaires 2010 :

Mr le Maire donne le compte rendu de la commission des finances du 11 février 2010 et informe des projets qui seront retenus pour le budget 2010.

6 – Mise en place d'une aide en faveur de l'accession sociale à la propriété en appui du PASS-FONCIER :

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commune peut, dans le cadre de sa politique locale de l'Habitat, instaurer un PASS-FONCIER avec une aide de la collectivité. Ce dispositif institué par l'Etat, l'Union d'Economie Sociale pour le Logement et la Caisse des Dépôts et Consignations, aux termes d'une convention signée le 20 décembre 2006, permet à des ménages ayant des revenus moyens ou modestes de devenir propriétaire de leur logement principal en deux temps, le logement d'abord, puis le terrain. Le Pass-Foncier permet également à l'acquéreur de bénéficier d'une TVA à 5.5% sur l'opération. A noter également que l'emprunteur bénéficie d'une garantie de rachat et de relogement par l'organisme collecteur 1% logement en cas d'accident de la vie ou de difficulté pour rembourser.

Pour bénéficier du dispositif le candidat acquéreur doit remplir 3 conditions :

- être primo accédant de sa résidence principale (c'est-à-dire ne pas avoir été propriétaire de sa résidence principale au cours des deux dernières années précédant le dépôt de la demande)
- avoir des revenus situés en dessous des plafonds du PSLA (Prêt Social Location Accession) l'avant dernière année précédant l'octroi du Pass-Foncier.
- bénéficier d'une aide à l'accession sociale attribuée par la commune du lieu d'implantation du logement.

Compte tenu de l'intérêt de ce dispositif qui contribue à favoriser l'accession à la propriété pour le plus grand nombre, Mr le Maire propose donc d'instaurer un Pass-Foncier qui sera matérialisé par l'attribution d'une subvention de 1500 € pour un foyer de 3 personnes maximum. Le Conseil Général participe également à hauteur de 1500 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- autorise Mr le Maire à signer toutes les autorisations et documents relatifs à la mise en place de ce Pass-Foncier

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non: /
Abstentions : /

7 – Règlement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2010 :

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr le Maire peut engager, mandater et liquider des dépenses d'investissement jusqu'au vote du budget primitif à hauteur du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Mr le Maire indique que suite à la signature du contrat de maîtrise d'œuvre avec la SARL « Patrimoine et Architecture » pour l'aménagement de la chapelle de Courdault et à la phase Avant Projet Sommaire il y a lieu de régler la facture correspondante pour un montant de 909.92 € TTC avant le vote du budget primitif. Il précise que les crédits seront inscrits en priorité au BP 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

-accepte le règlement de cette dépense avant le vote du budget primitif 2010.

Votants : 11
Exprimés : 11
Oui : 11
Non: /
Abstentions : /

8 – Planning des Elections Régionales du 14 et 21 mars 2010 :

	14 mars 2010	21 mars 2010
08h00 – 10h30	BARATON Nathalie SOREL Laëtitia CHAIGNEAU Gérard	BARATON Nathalie CELEREAU Laëtitia CHAIGNEAU Gérard
10h30 – 13h00	SOUCHET Christelle DENIS Jean-François GUILLON Stéphane	SOUCHET Christelle GUILLON Stéphane JAULIN Pierre
13h00 – 15h30	MATHÉ Sébastien JAULIN Pierre MIAUD Marie-Madeleine	SOREL Laëtitia SOUCHET Christelle DURIVEAU Gérard
15h30 – 18h00	PROUST Fabienne GIBEAUD Loïc SOULET Rémy	PROUST Fabienne GIBEAUD Loïc SACRÉ Suzette

9 - Divers :

*Résultat du recensement de la population.

La population 2010 est de 502 habitants ; ce nombre sera officialisé en 2014.

*Lotissement.

Suite à plusieurs demandes de terrains constructibles, il est urgent que les travaux au lotissement communal commencent ; l'appel d'offre auprès des entreprises va démarrer

*Employés communaux.

Mr le Maire indique qu'une rencontre est prévue le mardi 9 mars avec pôle emploi pour étudier la possibilité de recrutement d'un agent technique en contrat aidé.

Le secrétaire

Le Maire,

Mme Christelle SOUCHET

Mr Stéphane GUILLON